

VILLE, le 4 décembre 2009

Monsieur (NOM), Madame (NOM)

Député, Députée de

Chambre des communes
Ottawa, Ontario, K1A 0A6

**Vingt ans après la tuerie de la Polytechnique,
le registre des armes à feu est toujours nécessaire.**

Monsieur, Madame NOM DU DÉPUTÉ

Le 6 décembre 1989, en 22 minutes seulement, un homme qui en voulait aux femmes et aux féministes a tué, avec une arme semi-automatique acquise légalement, 14 jeunes femmes et en a blessé 27 autres à l'École Polytechnique de Montréal. C'est à la suite de cette tragédie et grâce à la ténacité des familles et alliés des victimes que la *Loi sur les armes à feu* fut adoptée en 1995 par le Parlement canadien.

Or le 4 novembre 2009, la Chambre des communes a adopté en deuxième lecture le projet de loi C-391, un projet d'initiative privé qui propose d'abroger l'enregistrement des armes sans restriction qui sont les armes à feu le plus souvent utilisées au Canada pour tuer les femmes et les enfants. Le projet de loi C-391 vise à démanteler le Registre des armes à feu au Canada en dépit du fait que la Loi a fait ses preuves et qu'il soit considéré comme un outil essentiel au travail des policiers.

Le contrôle des armes à feu sauve des vies : quelques faits

On ne peut que constater que le système fonctionne, car 90% des propriétaires d'armes à feu ont des permis et la plupart des armes à feu sont enregistrées. Globalement, le taux d'homicide avec arme à feu a diminué de plus de 40 % depuis 1991, alors que le taux d'homicide sans arme à feu n'a chuté que de 28%. La *Loi sur les armes à feu* a conduit à d'importants progrès en diminuant notamment le nombre d'agression armée dans un contexte de violence conjugale ou familiale. Ainsi, le nombre de meurtre de femmes tuées par balle a chuté de plus de 50%, passant de 85 en 1991 à 32 en 2004. Quant au taux de meurtre avec une carabine et un fusil de chasse, il a diminué de 70%.

Remplir un formulaire, est-ce la fin du monde ?

Quel est ce fardeau si grave que pose l'enregistrement des armes à feu et qui sert de leitmotiv à la tentative d'abrogation du registre? Leurs propriétaires doivent remplir un formulaire en indiquant quelles armes à feu ils possèdent. Sans cette information, il n'y a aucun moyen pour les policiers de garder les armes hors de portée de personnes dangereuses, d'associer les armes à feu à leurs propriétaires ou de les tenir responsables. Or les policiers au Canada utilisent le registre 10 000 fois par jour et les renseignements reçus servent à prévenir le crime et contribuent à faire avancer les enquêtes criminelles. Le lobby canadien des armes à feu vaut-il plus aux yeux de nos députés que la sécurité des femmes, des enfants et des policiers ?

Voter pour le maintien du Registre canadien des armes à feu

Le 22 avril 2009, les partis de l'opposition à la Chambre des communes se sont unis pour voter en faveur de la résolution du Bloc Québécois appuyant le maintien du Registre des armes à feu.

Aujourd'hui, il semble que les dirigeants du Parti libéral et du NPD ne sont pas prêts à arrêter ce projet de loi du Parti Conservateur. Pourtant, au Québec, les députés de l'Assemblée nationale ont voté unanimement pour le maintien du Registre des armes à feu en s'appuyant sur un sondage révélant que la grande majorité de la population québécoise est en faveur.

À titre de député fédéral du Québec, nous vous demandons de respecter le choix de la population québécoise quant au maintien intégral du Registre des armes à feu et de voter contre le projet de loi C-391.

Mettre fin à la violence faite aux femmes et prévenir les tragédies requièrent plus que le port d'un ruban blanc le 6 décembre de chaque année. Cela exige des gestes concrets. Voter contre le projet de loi C-391, c'est contribuer à la sécurité des femmes et des enfants et œuvrer à ce que des tueries comme celle de la Polytechnique ne se reproduisent plus jamais.

Veillez agréer, **Madame la députée, Monsieur le député**, l'expression de nos meilleurs sentiments.

NOM
TITRE
ORGANISME
COORDONNÉES

c.c. : Hélène Cornellier, Coordonnatrice – Plan d'action, Afeas, cornellier@afeas.qc.ca
Coalition pour le contrôle des armes à feu, cgc.montreal@gmail.com